

**COMITÉ SYNDICAL DU PETR DU PAYS RUFFÉCOIS
SÉANCE DU 29 NOVEMBRE 2023**

Séance n°7 du 29 septembre 2023

Délibération n°DEL2023112908

Objet : demande de subvention
Leader les florales d'automne 2023

40 délégués
Quorum : 21 délégués

Nombre de présents : 26
Nombre d'excusés : 8 dont 1
pouvoir
Nombre d'absents : 6

Le 29 novembre 2023 à 18h00, se sont réunis les membres du Comité Syndical du PETR du Pays Ruffécois, légalement convoqués à la salle Louis Léaud de Mansle-Les-Fontaines le 13 novembre 2023, sous la présidence de Monsieur DANÈDE Laurent.

Secrétaire de séance : M. TESSIER Jean-Luc.

COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE CHARENTE

Etaient présents : Mme BAUDRILLART Agnès - M. AGUESSEAU Norbert – M. CROIZARD Christian – M. DANÈDE Laurent - Mme BERNARD Anne-Marie - Mme LAMAZIÈRE Véronique - Mme MANDIN Frédérique -Mme MARCELIN Céline - M. PANTIER Jean-Marie - M. RAINETEAU Jean - Mme ROCHE Nadine – Mme TEILLET Anne - M. TESSIER Jean-Luc – M. VIDAL Laurent - M. ZULIAN Jean-Louis.

Etaient excusés : M. BEAU Jacques - M. COMBAUD Renaud – Mme FOURÉ Brigitte - Mme GUILLAUMIN-PRADIGNAC Nathalie.

Etaient absents : M. GUYON Jean-Guy.

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE CHARENTE

Etaient présents : Mme ASHBOLT Louisa – Mme AURICOSTE-TONKA Isabelle – M. BASTIER Thierry (pouvoir de Mme BASTIER Nina) – M. BŒUF Pascal – M. FORT Jean-Paul - M. GEOFFROY Fabrice – M. JOBIT Jean-François - M. MATHIEU Xavier - Mme M. SEGUINAR Clauddy - M. THOMAS Jean-Claude - VIEYRES-TEILLET Huguette.

Etaient excusés : Mme BASTIER Nina (pouvoir à M. BASTIER Thierry) – Mme GUILLONNEAU Séverine - Mme MOREAU Carole - Mme ROLLIN Lydie.

Etaient absents : Mme BELGHALI Lucile – M. DUPUIS José - M. MICHAUD Arnaud - M. POUX Pierre - M. THOMAS Hubert.

DEMANDE DE SUBVENTION LEADER LES FLORALES D'AUTOMNE

Le Président rappelle que lors du comité syndical du 13 septembre 2023, il a été évoqué qu'une demande de subvention LEADER pour les Florales d'Automne pourrait être sollicitée.

Il indique qu'il s'agit à présent de délibérer sur le plan de financement présenté sur les fonds européens. Les dépenses sont estimées à 16 451,92 €.

Le Président propose de solliciter des fonds de l'approche territoriale des fonds européens à hauteur de 13 161,54 € soit 80 % des dépenses présentées

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Considérant la délibération DEL2023061406 concernant les demandes de subvention les Florales d'Automne ;
- Considérant le PV du comité syndical du 13/09/2023.

AR Prefecture

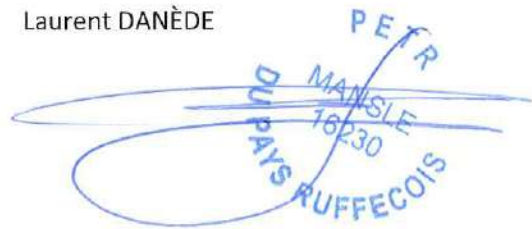
016-200050094-20231129-DEL2023112908-DE
Reçu le 13/12/2023

Après en avoir délibéré, les élus du comité syndical par 27 VOIX POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION :

- **AUTORISE** le Président à solliciter une subvention auprès du GAL Ruffécois au titre du volet territorial des fonds européens pour les florales d'automne 2023 ;
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents nécessaires à cette demande de subvention.

Certifié exécutoire la présente délibération
Le Président,

Laurent DANÈDE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Poitiers dans les deux mois à compter de sa notification.